



Réunion d'information dédiée aux industriels des systèmes de santé

Agenda

- CNS - CCSS
 - PID - Paiement Immédiat Direct
- Agence eSanté
 - Introduction
 - Du DSP au Smart DSP
 - ePrescription et serveur de résultats national
 - Déploiement du Carnet de Vaccination Electronique (CVE)

PID

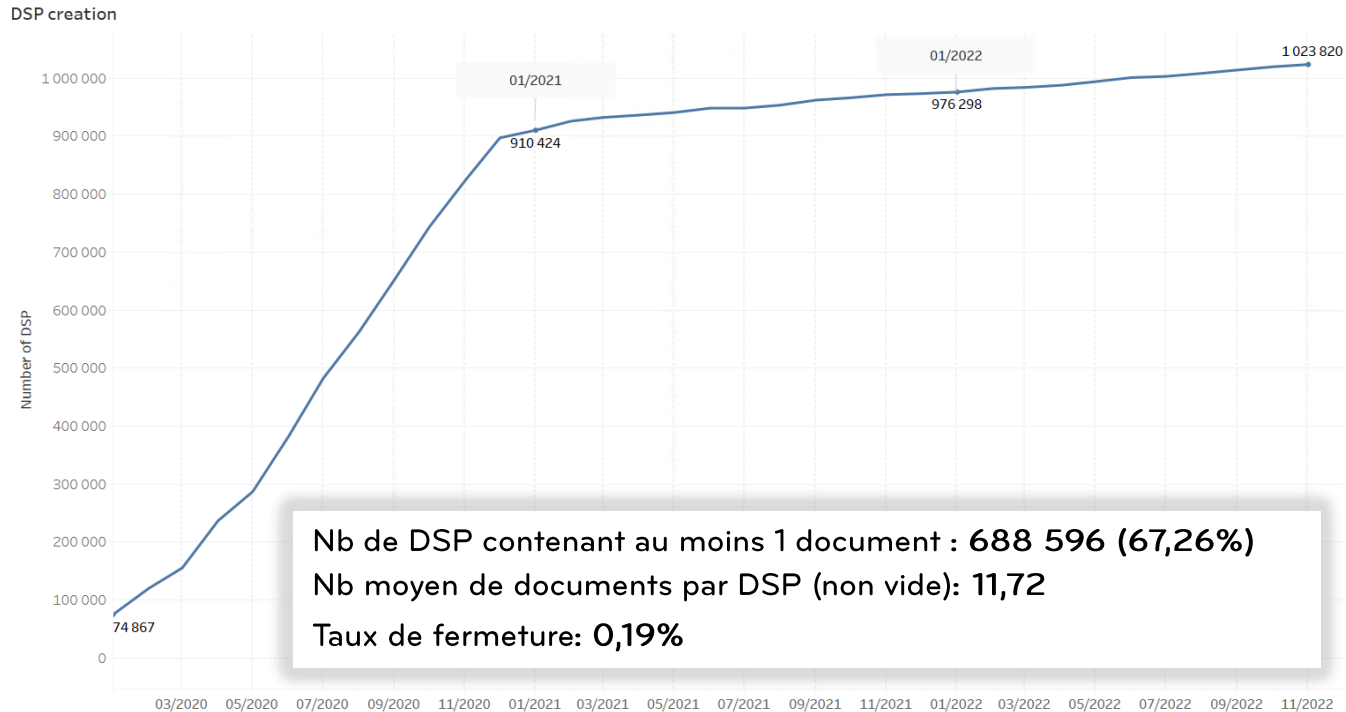
Paieiment Immédiat Direct

DU DSP AU SMART DSP

DU DSP AU SMART DSP

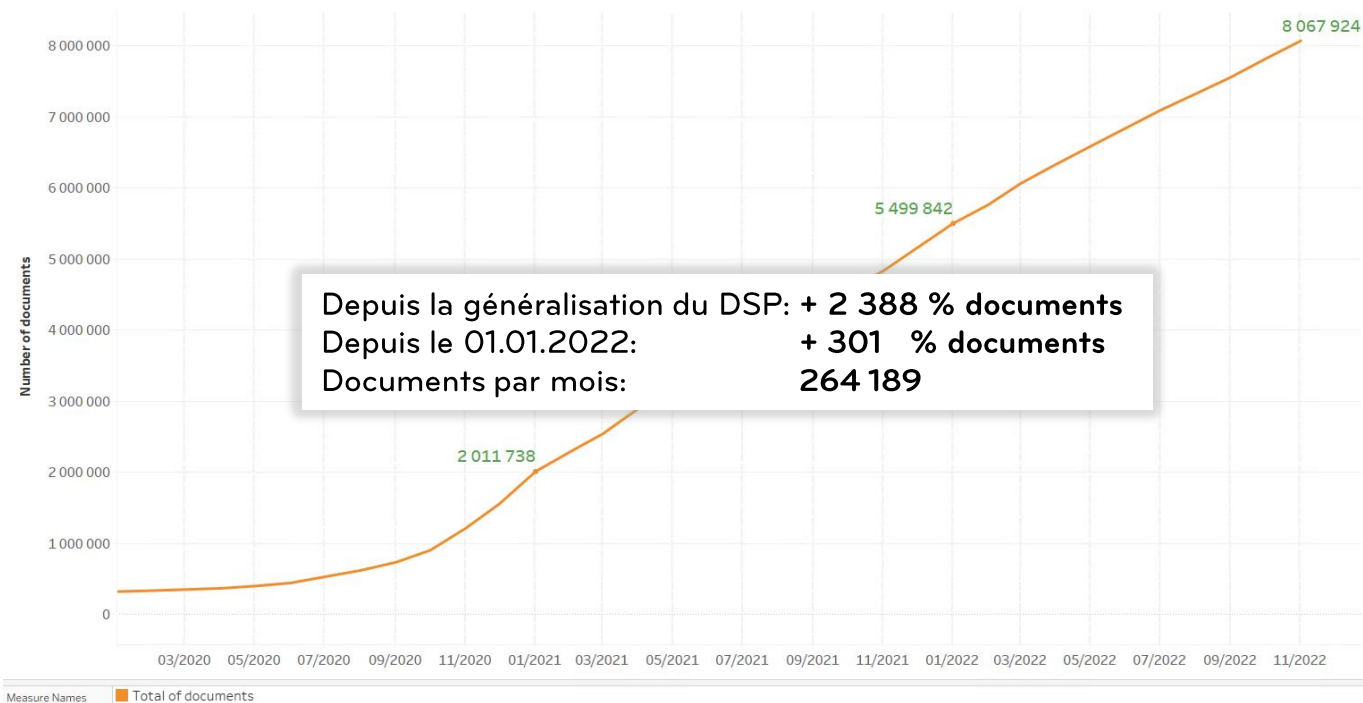
Statistiques

Evolution du nombre de DSP depuis la généralisation



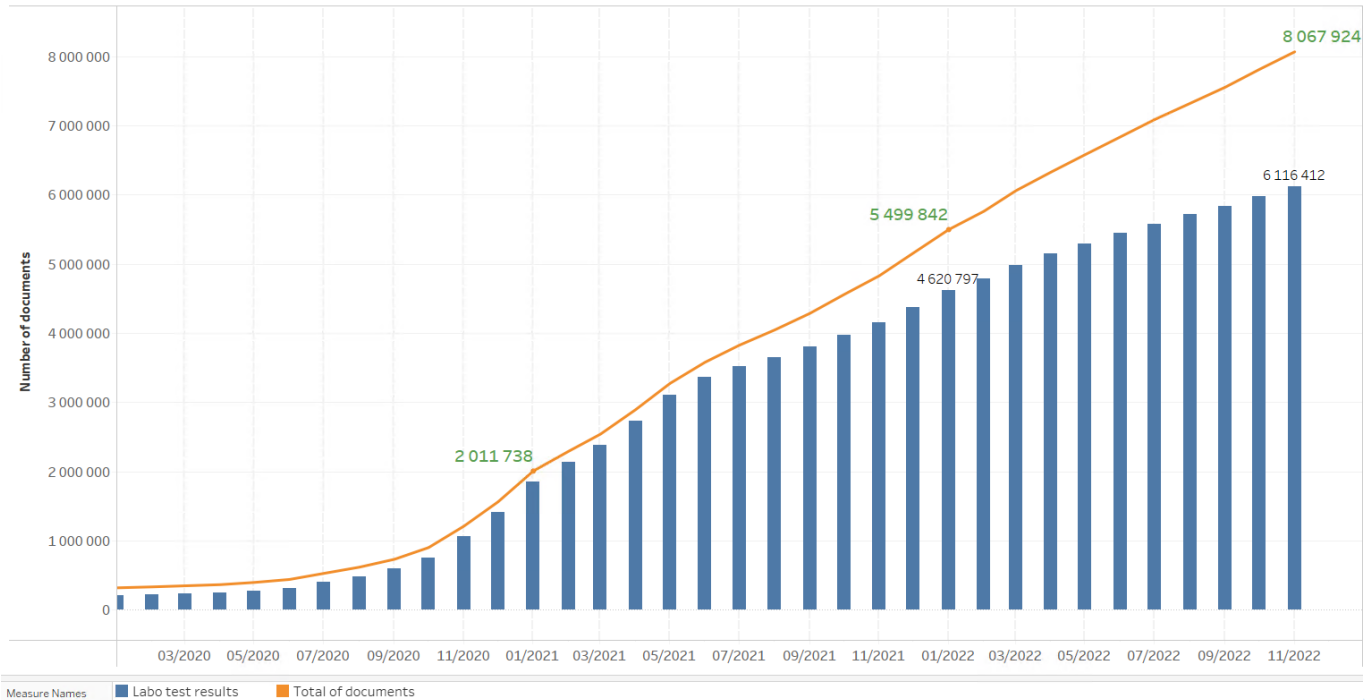
Evolution du nombre de documents

Documents creation



Evolution du nombre de documents

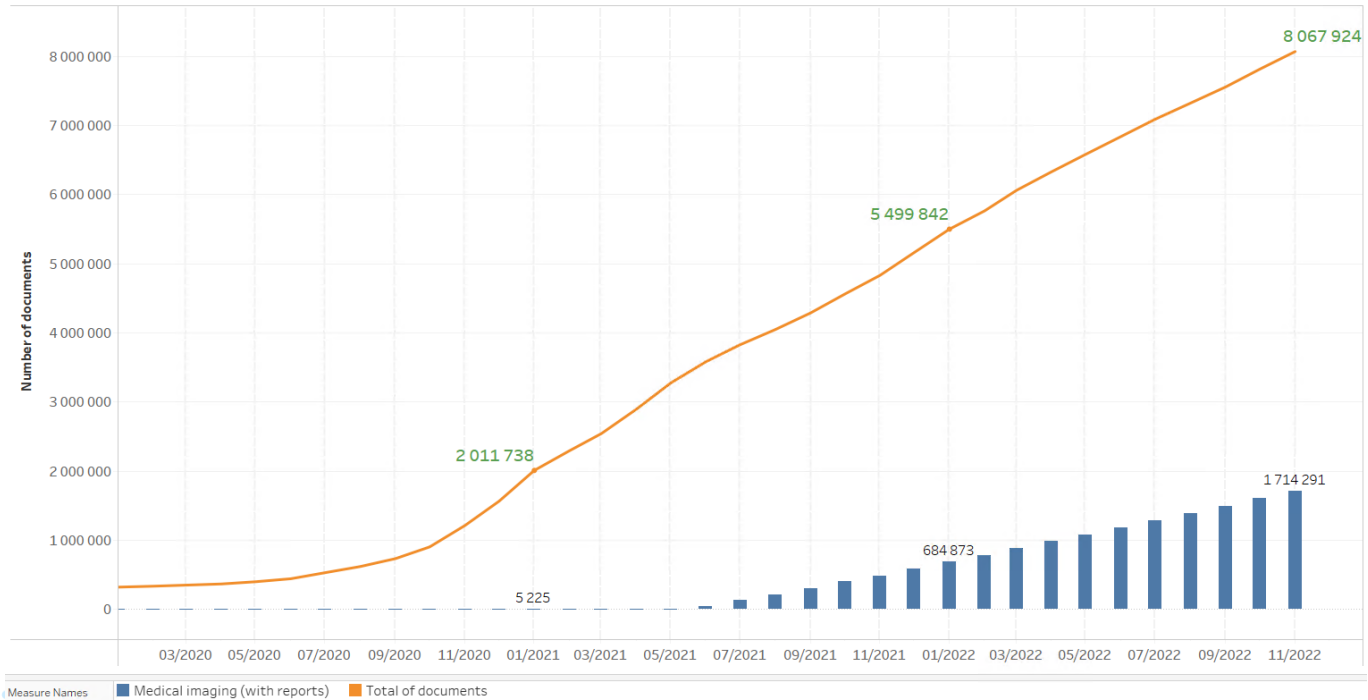
Documents creation - with laboratory test results



Measure Names Labo test results Total of documents

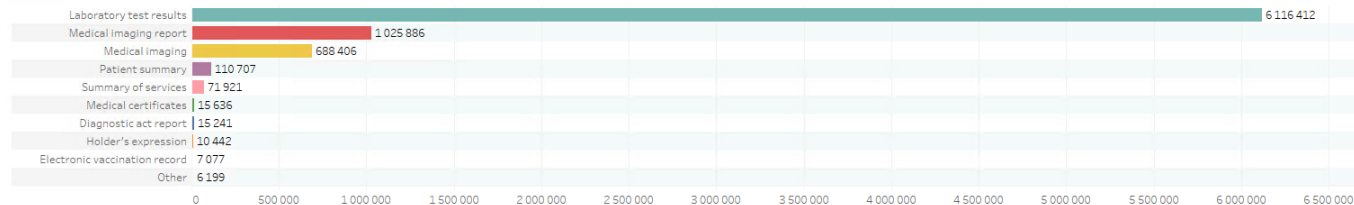
Evolution du nombre de documents

Documents creation - with medical imaging

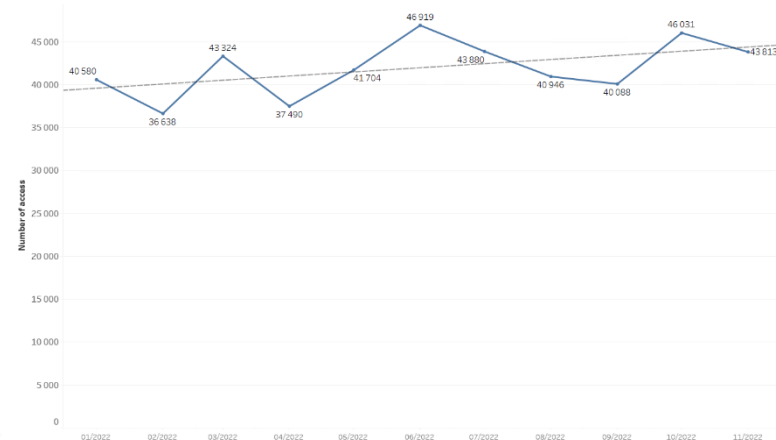


Type de documents et consultations

Number of documents per Type



Total consultations of documents



DU DSP AU SMART DSP intégration

Aujourd'hui :

- Labélisation des logiciels métier par l'Agence uniquement sur une intégration technique de ses services (communication avec la plateforme : flux)
- Amalgame des professionnels de santé (PS) entre services de l'Agence et leur utilisation au quotidien (ie. Intégration aux logiciels métier): Ceci se retrouve dans les nombreuses remarques de PS désireux d'utiliser les services de l'Agence sur la connexion, nombre de clics etc.

En réalité, il s'agit d'une intégration de mauvaise qualité

L'Agence a donc décidé dans un premier temps de rencontrer tous les éditeurs lors d'une réunion ayant pour objectif d'expliquer sa vision d'une intégration idéale avant de s'engager dans des réunions individuelles avec chaque éditeur afin de dresser un état des lieux et sa feuille de route individualisée notamment pour le projet phare : le DSP

26 industriels rencontrés – plus de 45 rendez-vous à ce jour

DSP est un entrepôt de données médicales contenant des documents PDF et des métadonnées (date, auteur, type de documents...)

Responsabilité Agence

Intégration Faible : Lien vers le portail eSanté

Responsabilité éditeurs

Intégration forte

Les données peuvent être utilisées directement dans le logiciel sans passer par le portail eSanté

Responsabilité éditeurs

Intégration forte : pourquoi ?

L' Agence préconise ce type d'intégration pour l'ergonomie et la convivialité du logiciel métier pour répondre aux demandes des PS

Responsabilité éditeurs

Intégration forte

L'éditeur peut créer des filtres par:

- Dates (de telle date à telle date)
- Types de documents (CR Bio, Radio, Lettre de sortie)
- Contenu (Terme : Diabète)
- Auteurs (Docteur X)

L'éditeur peut également être innovant dans son intégration:

- Recherche
- Classement / Hiérarchie / Arborescence
- Extraction intelligente de données ?

Responsabilité éditeurs

Accès au DSP

Seuls les acteurs autorisés par le patient selon leurs fonctions, peuvent accéder au DSP (Consultation / Edition).

En aucun cas, le patient ne peut modifier les documents déposés par les professionnels de santé.

Le patient dispose d'un espace « Expression du titulaire » pour déposer des documents (clairement identifiés comme provenant du patient).

Responsabilité Agence

Authentification

L'Agence met à disposition un certificat (authentification et signature) délivré aux professionnels de santé.

Ce certificat associé aux dispositifs de traçabilité mis en place sur la plateforme eSanté sont suffisants à la garantie que les documents émanent bien du professionnel de santé.

Il permet dans le cadre d'une intégration forte de s'authentifier sur tous les services de l'Agence (DSP, ePrescription, CVE...) sans avoir recours à une carte Luxtrust.

Ce dispositif répond aux besoins d'ergonomie et de convivialité attendus.

Responsabilité Agence

Cahier des charges

On ne peut pas imputer à l'Agence le fait que l'intégration des logiciels soit mauvaise.

L'Agence peut toutefois accompagner les professionnels de santé dans la définition d'une intégration idéale des services de l'Agence.

Lors du GT sur le référentiel imagerie, du fait de l'amalgame entre services de l'Agence et intégration aux logiciels métiers, l'idée a émergé, chez les PS présents, d'établir un cahier des charges.

L'Agence a proposé son assistance pour la mise en place de ce cahier des charges. Des ateliers vont être proposés très prochainement dans ce sens auprès des sociétés savantes et instances représentatives du corps médical.

Signature (1/3)

A la question « peut-on procéder à une signature électronique sur les prescriptions ? », l'Agence précise que la prescription doit être signée de façon manuscrite, comme stipulé par la convention AMMD/CNS.

L'Agence fournit à chaque professionnel un certificat qui permet de mettre en place une signature avancée sur le document au format PDF-A (PADES). Les éditeurs peuvent déjà la mettre en place s'ils le souhaitent. Cette signature n'a pas de valeur légale car elle n'est pas qualifiée. Pour avoir une signature qualifiée reconnue au niveau européen (règlement EIDAS), il faudrait s'adresser à un prestataire comme LUXTRUST. Ce dispositif aura sûrement un coût contrairement à la solution actuellement proposée par l'Agence.

Signature (2/3)

L'Agence rappelle que les ePrescriptions sont accessibles uniquement par les médecins prescripteurs et prestataires (Labo, Pharmacie) dans un contexte d'une authentification forte avec traçabilité des actions ; ce qui est suffisant à garantir que les données sont fiables (Rapport IHE). La signature n'apporte donc rien par rapport à ce dispositif.

Par ailleurs, dans le contexte européen, l'Agence en tant que NCP (National Contact Point) met en place les services qui permettront de consulter une ePrescription depuis un autre pays de l'union européenne (et vice-versa) de manière sécurisée.

Signature (3/3)

Enfin, il faut alors s'interroger sur les moyens qui pourraient être envisagés pour partager une prescription en dehors des dispositifs prévus et sécurisés que l'Agence met en œuvre. Par exemple, même si une prescription était signée avec le plus haut niveau de sécurité (signature qualifiée), il ne serait pas acceptable qu'elle puisse être partagée par email ou par clé USB pour des raisons évidentes de confidentialité. A noter qu'une signature numérique n'est valable que sur un document numérique. Si le document est imprimé, la signature numérique est perdue.

DSP – les 6 piliers

Pour garantir les usages, il faut 6 piliers solides



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la santé



AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG



Gouvernance

- Appui politique et opérationnel à la mise en œuvre dans les projets (ex: CVE)
- Législation

Légal

- Articles 60ter et 60quater
- RGD
- Loi: Droit et obligations du patient

Organisation

- Infrastructure
- Socle d'interopérabilité
- Socle Sécurité
- Labélisation
- Accompagnement des PS
- Equipe projet
- HelpDesk
- MyHealth@EU

Editeurs

- Outils répondant aux attentes des professionnels
- Intégration forte des outils nationaux

Professionnels de santé

- Intérêt pour le patient
- Contenu
- Information vient au PS
- Facilité à l'usage
- Diminuer au maximum les changements

Patients

- Intérêt réel
- Accès au Contenu
- Gestion
- App Mobile

DU DSP AU SMART DSP

Résumé clinique de sortie

DSP - Résumé clinique de sortie

Points abordés en commission consultative scientifique et médicale en 2022

Ce point a été la base pour :

- Rappeler l'importance de l'intégration forte des services de l'Agence dans les différents logiciels métiers afin de les rendre transparents ou invisibles
- Montrer une vision de l'écosystème numérique en santé (interaction entre les différents services : CVE, Patient Summary, ePrescription)

Cela a abouti pour le moment à :

- Accord de 3 hôpitaux sur la structuration de données dans le résumé clinique de sortie
- Ouverture vers une codification semi-automatique
- Afin d'obtenir une normalisation de ce document au Luxembourg

« UPDATE » EPRESCRIPTION ET SERVEUR DE RÉSULTATS NATIONAL

Les services de la prescription digitale

Prescripteurs

- De ville
- En hôpital



Medical
Doctor's
softwares

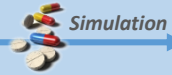
Référentiels de
prescription

OIDC

Référentiel
de résultats

AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG

Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé



Simulation

API

Services Vidal Intern.

API

Référentiels de
prescription

API

ePrescription

HL7[®] FHIR[®]

API

Structuré
+ PDF

Structuré
+ PDF

API

eResult

HL7[®] FHIR[®]

API

Structuré
+ PDF

Référentiel
de résultats

Prescription PDF



Résultats PDF

Patient



PRESCRIPTION IMPRIMÉE ET SIGNÉE



Réalisateurs

- De ville

Référentiels de
prescription



Référentiel de
résultats

Les services de la Prescription digitale

2022, une année de grands changements en 3 mots : FHIR, structuré, Agile

L'équipe et les environnements Laboratoire sont prêts:

- Environnements IT
- Certificats
- Référentiel Labo, et Référentiel Médicament
- Processus de Labélisation

2023, Année de la généralisation!

- Référentiel de soins infirmiers, Référentiel d'Imagerie
- Intégration des services par les éditeurs
- Déploiement !

Quelques éditeurs engagés et prêts aux déploiements de prod!!

La ePrescription Labo

Le référentiel labo est disponible;

La labellisation des éditeurs est prête;

- Nota : Ce ne sont pas des tests unitaires / on ne teste pas les logiciels / on s'assure de la partie de la sécurité

- 3 éditeurs sont en labellisation pour la ePrescription de laboratoire;
- Janvier 2023 : Pilote avec quelques médecins et quelques labos de ville

De nouvelles opportunités de services sont en analyse:

- La ePrescription de sortie des établissements;
- La ePrescription d'analyse de prélèvements faits par le médecin;



Le service Vidal International

Licence nationale acquise par l'Agence en 2021;

Usages principaux visés:

- Vérification des interactions médicamenteuses;
- Prise en compte des antécédents d'allergies;
- Accès à la monographie.

- Quelques pharmacies y sont déjà connectées;
- Prévu à fin juin 2023:
 - 60 pharmacies de plus,
 - près de 700 médecins de ville.



L'accès au service Vidal est ouvert à tous les prescripteurs!

Médecins et cabinet de ville

Déploiement par itération : Médecin par médecin

1. Disposer du nouveau certificat (demande, réception, installation)
2. Basculer vers le service Vidal en Production (ouverture des flux, basculement)



Etablissements :

Le certificat établissement permet d'ores et déjà l'accès aux services eSanté dans les 3 environnements INTE, PREPROD et PROD.

Mise en production classique : Basculer vers le service Vidal en Production (ouverture des flux, basculement)

Le serveur de résultats laboratoires

Objectif métier : Disposer des résultats, au plus vite, dans les meilleures conditions d'exploitation (user friendly), en toute sécurité.

Accord de principe au projet, des 3 laboratoires de la FLLAM

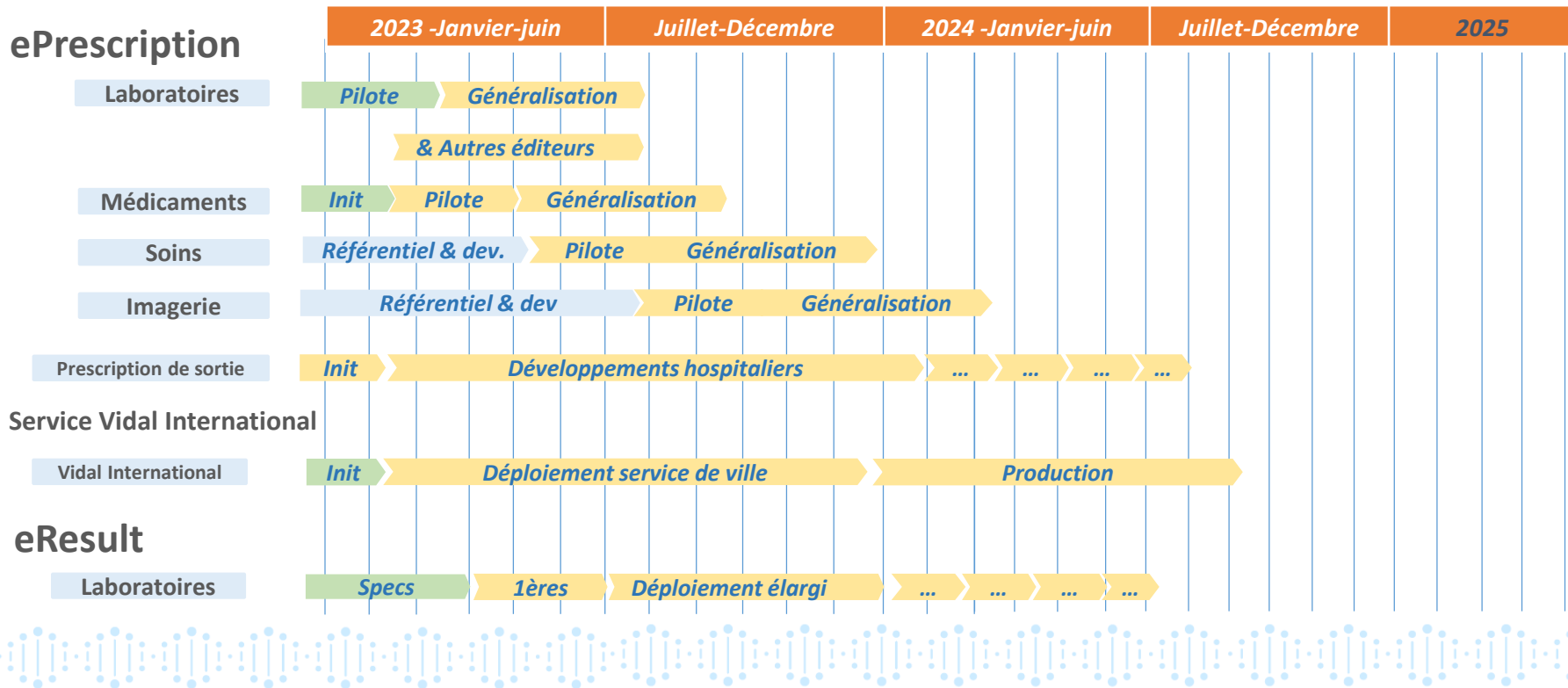
Opportunité :

- Résultats structurés -> Exploitation par les éditeurs
- Une exploitation IT optimale -> Même environnement FHIR

 **Macro Plan**

- Mars 2023 : Spécifications fonctionnelles
- Avril – Juin : 1ères mises en production
- Décembre : Déploiement élargi
- Décembre 2024 : suppression de la Regibox

Roadmap court terme eServices Agence





« UPDATE »

DEPLOIEMENT DU CARNET DE VACCINATION ELECTRONIQUE (CVE)

Le CVE pour la dématérialisation de la carte jaune de vaccination

HISTORIQUE DU CVE

2013-2021

Travaux exploratoires (Direction de la santé – CSMI – PNC – GT CVE)

11 mars 2021

Madame la Ministre de la Santé Paulette Lenert et la Direction de la Santé ont mandaté l'Agence eSanté pour la mise en œuvre d'un Carnet de Vaccination Electronique « CVE » aux fins d'enregistrement des vaccinations et en remplacement de la carte jaune de vaccination au format papier utilisée au Grand-Duché de Luxembourg

29 Avril 2021

Mise en production avec le premier patient

Avril 2021 à janvier 2022

Phase pilote avec 32 médecins pédiatres et généralistes

Février 2022 à aujourd'hui

Généralisation du CVE avec déploiement par spécialités médicales

Le CVE pour la dématérialisation de la carte jaune de vaccination

LES OBJECTIFS DU CVE

Pour les médecins vaccinateurs :

- ❖ Historique vaccinal facilement accessible en ligne
- ❖ Support à l'indication vaccinale, y compris échéance des rappels
- ❖ Traçabilité vaccinale et pharmacovigilance
- ❖ Gestion des stocks facilitée – diminution de la charge administrative

Pour les citoyens :

- ❖ Historique vaccinal et détails de la vaccination facilement accessible en ligne
- ❖ Support à l'adhésion au programme vaccinal

Pour la Direction de la santé :

- ❖ Gestion des commandes et des stocks (locaux et nationaux)
- ❖ Prévisibilité / anticipation
- ❖ Pharmacovigilance (traçabilité des produits et lots vaccinaux en cas de rappel)
- ❖ Suivi de la couverture vaccinale

Le CVE pour la dématérialisation de la carte jaune de vaccination

LES ACTEURS DU CVE



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la santé

AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG

Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé

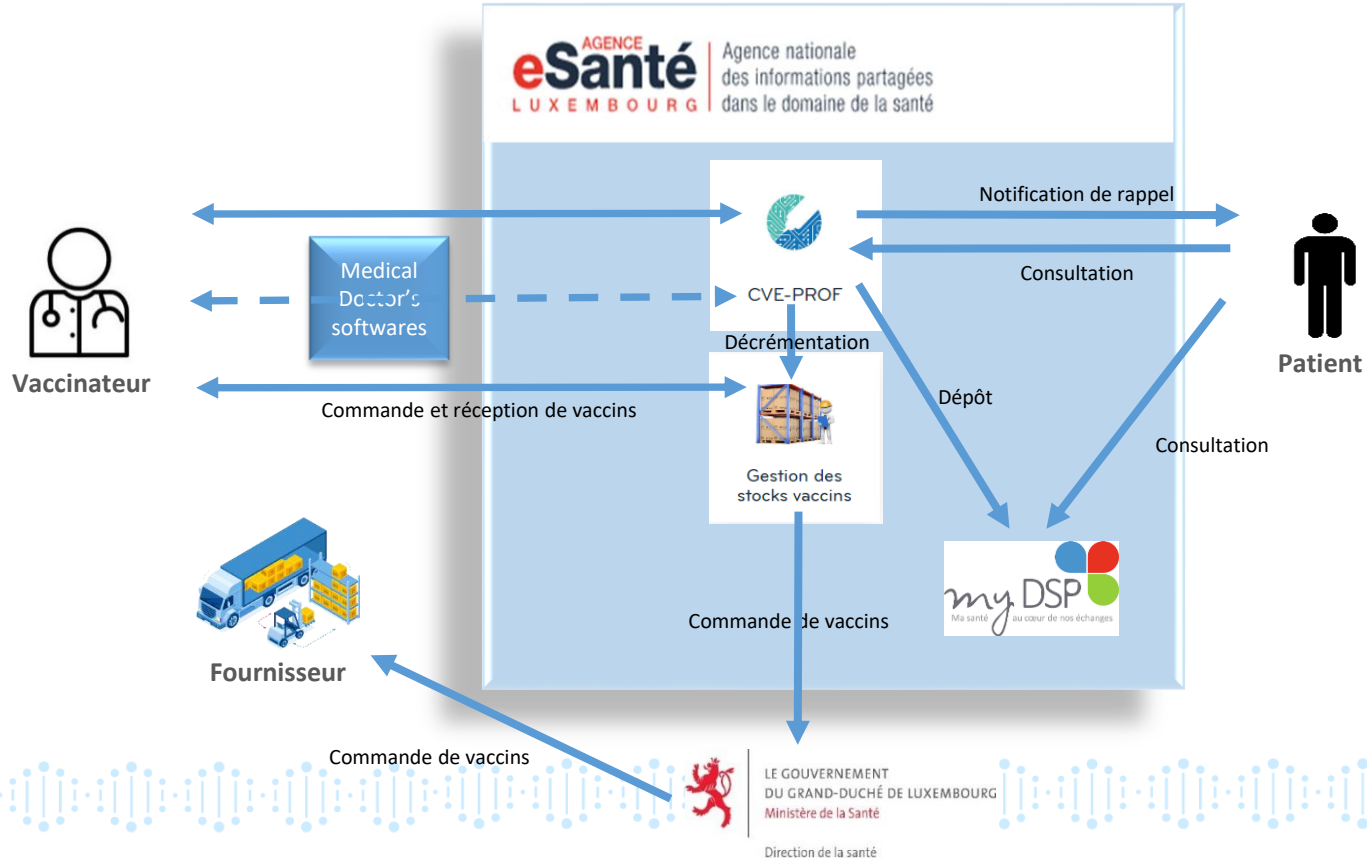


CVE

Gestion de stock

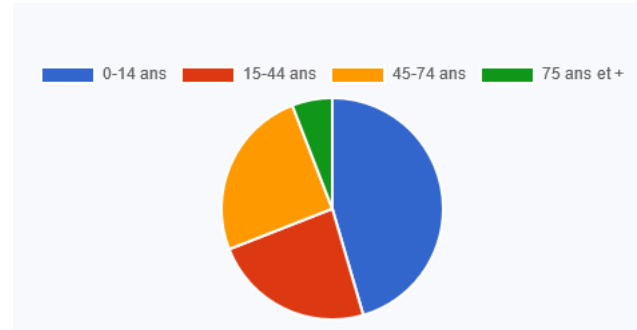


L'environnement du CVE

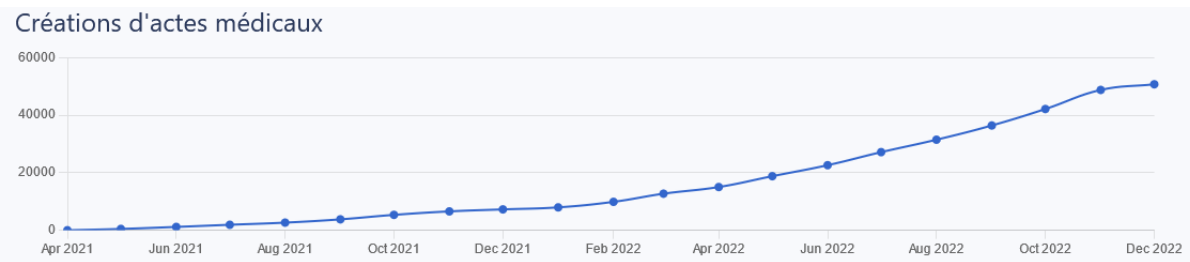
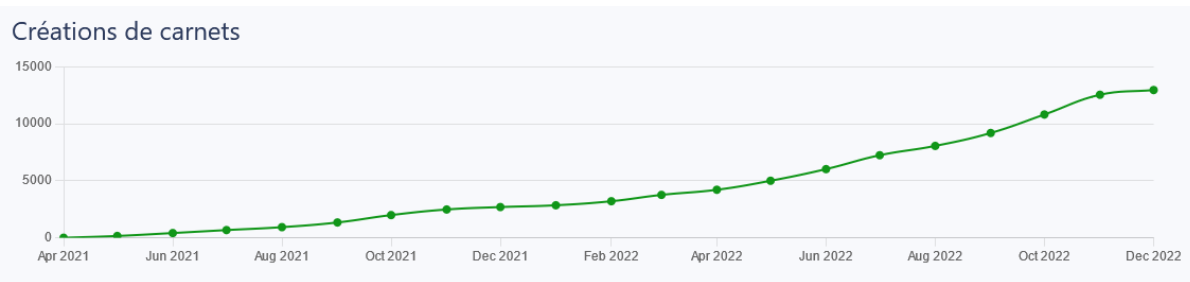


275 médecins vaccinateurs utilisateurs
13 093 CVE contenant **51 289** actes vaccinaux

Répartition des âges des propriétaires de CVE



Statistiques CVE



Le CVE et son déploiement

Les éditeurs de logiciel métier ont été sollicités par l'Agence pour effectuer le déploiement du CVE dans les cabinets libéraux.

Ils ont en charge l'installation du matériel et la formation des médecins au sein de leur cabinet. Cela implique une intervention sur le poste du professionnel.

CIBLE : 724 médecins vaccinateurs libéraux

275 médecins vaccinateurs formés dont 209 médecins libéraux formés

Après un an de généralisation, il reste 515 médecins libéraux à former

Taux de réalisation 28%

SPECIALITE CIBLE : pédiatres

Spécialités	Nb. Actifs	Nb. Installés	% de réalisation
Médecine générale	557	184	33%
Pédiatrie	52	26	50%
Gynécologie	85	13	15%
Total	694	234	34%

Le CVE et son déploiement

Le développement d'interfaces d'intégration entre le logiciel métier des médecins et le service CVE va être possible : l'agence va mettre à disposition une API "Historique de vaccinations" qui pourra être intégrée dans les LM.

CONCERNANT LES MEDECINS LIBERAUX

Les éditeurs ont compris les enjeux autour du déploiement du CVE, il faut poursuivre et accélérer sa mise en place.

CONCERNANT LES MEDECINS HOSPITALIERS

L'Agence met à disposition des équipes fonctionnelles et techniques pour accompagner sur la mise en œuvre et faciliter l'intégration dans le système informatique de chaque structure.

Le CVE est disponible pour tous les médecins du CHL (SNMI, Pédiatrie et Maternité).

Le déploiement au CHEM est en cours.







Agence eSanté Luxembourg

Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé



Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé

Adresse postale: B.P 2511 L-1025 Luxembourg
Site Internet: www.esante.lu

Contact Helpdesk:
Tél.: (+352) 27 12 50 18 33
Email: helpdesk@esante.lu